

PHASE 1 - EXPLORATION
6 mois

Actions à prendre	Responsables
1.1. Informer, par courriel (vice-rectrice@vre.ulaval.ca), la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes de l'exploration du projet de programme ainsi que de la composition du comité d'exploration.	⇒ Doyenne ou doyen
1.2. Accusé réception de la demande de former un comité d'exploration.	⇒ VREAE
1.3. Compléter le formulaire de demande d'élaboration de programme	⇒ Comité d'exploration
1.4. Transmettre le formulaire au VREAE	⇒ Doyenne ou doyen
1.5. Autoriser ou non la poursuite de l'élaboration du projet de programme et préciser, s'il y a lieu, l'orientation des travaux.	⇒ VREAE

PHASE 2 - ÉLABORATION
12 à 18 mois

Actions à prendre	Responsables
2.1. Informer le conseil facultaire de chaque faculté impliquée de la composition du comité d'élaboration de programme	⇒ Doyenne ou doyen
2.2. Proposer une rencontre d'information.	⇒ BQP
2.3. Rédiger le rapport d'élaboration du projet de programme en conformité avec les exigences de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère). ¹	⇒ Comité d'élaboration
2.4. Transmettre le projet de programme pour examen et émission du rapport de conformité au Bureau de la qualité des programmes (BQP : bqp@bqp.ulaval.ca).	⇒ Doyenne ou doyen, ou personne désignée
2.5. Analyser le projet de programme, rédiger le rapport de conformité et le transmettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou des facultés et en copie à la présidente ou au président du comité d'élaboration.	⇒ BQP

¹ Utiliser le modèle de rapport d'élaboration disponible sur le site du BQP pour tout dossier d'élaboration, sauf pour les programmes de formation à l'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) qui suivent le format exigé par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement ([CAPFE](#)).

PHASE 3 – APPROBATIONS INTERNES

3 à 6 mois

Actions à prendre	Responsables
3.1. Approuver le rapport d'élaboration du projet de programme.	⇒ Conseil de la faculté ou des facultés impliquées
3.2. Transmettre par courriel (vice-rectrice@vre.ulaval.ca) au VREAE le projet de programme, la résolution du conseil de chaque faculté impliquée et le rapport de conformité du BQP	⇒ Doyenne ou doyen
3.3. Transmettre à la Commission des études le dossier de programme : → le rapport d'élaboration du projet de programme; → la résolution de chaque conseil facultaire impliqué; → le rapport de conformité du BQP; → une lettre de transmission en vue de l'examen par la Commission des études.	⇒ VREAE
3.4. Examiner le dossier de programme pour avis au VREAE.	⇒ Commission des études
3.5. Approuver la création du programme.	⇒ Conseil universitaire
3.6. Confirmer à la faculté l'approbation au Conseil universitaire de la création du programme et l'informer sur les prochaines étapes à suivre.	⇒ VREAE
3.7. Transmettre le dossier de programme et proposer une liste d'experts à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). ²	⇒ VREAE

PHASE 4 – APPROBATIONS EXTERNES

18 à 24 mois

Actions à prendre	Responsables
4.1. Examiner le dossier pour un avis de qualité. ²	⇒ BCI
4.2. Visite des experts.	⇒ BCI – VREAE – faculté – BQP
4.3. Recevoir l'Avis de la CEP.	⇒ VREAE
4.4. Préparer une réponse aux recommandations et aux suggestions de l'Avis de la CEP.	⇒ Comité d'élaboration

² Les programmes de formation à l'éducation au préscolaire et à l'enseignement au primaire et au secondaire sont examinés et agréés par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement ([CAPFE](#)) et ne sont pas soumis à la CEP du BCI.

4.5. Transmettre au Comité des programmes universitaires (CPU) du Ministère le dossier de programme, l'Avis de la CEP, la réponse aux recommandations et aux suggestions.	⇒ VREAE
4.6. Examiner le dossier pour un avis d'opportunité.	⇒ Ministère
4.7. Recevoir l'avis du CPU et l'autorisation de financement du Ministère.	⇒ VREAE

PHASE 5 - IMPLANTATION

1 mois

Actions à prendre	Responsables
5.1. Fixer la session d'implantation du programme.	⇒ Comité exécutif
5.2. Informer chaque faculté impliquée, le BQP, le SWRE et le Bureau du registraire de la session d'implantation du programme.	⇒ VREAE
5.3. Opérationnaliser le programme dans le système de gestion des études et publication.	⇒ Facultés ⇒ BQP ⇒ SWRE ⇒ Bureau du registraire